

**Humeur**

## *Entre trahir l'électeur ou l'esprit de la loi, Magnette et Prévot sacrifient la loi*

Par Antoine Clevers

*"Je ne veux pas être ministre, je veux être bourgmestre de Charleroi jusqu'en 2018 au moins",* année des prochaines élections communales.

*"Les Namurois ne comprendraient pas, après un tel signal, que je les quitte après deux ans"* pour devenir ministre.

Ces propos ont été tenus respectivement par le bourgmestre de Charleroi Paul Magnette (PS) il y a quelques mois, et par celui de Namur Maxime Prévot (CDH) en 2012. Les deux hommes viennent – a priori – de manger leur parole... En prêtant serment hier en tant que ministre-Président et vice-Président du gouvernement wallon, ils ont automatiquement perdu leurs compétences mayorales. La loi est ainsi faite. Ils sont devenus des bourgmestres dits "empêchés" et devront désigner un bourgmestre "faisant fonction". Ça, c'est pour la théorie. Parce que les intéressés minimisent. Dans les faits, disent-ils, ils resteront pleinement bourgmestres et continueront à impulser les grandes politiques locales. Ils se contenteront de déléguer la signature d'actes administratifs à un "échevin délégué". En outre, ils devraient encore présider le conseil communal et participer aux réunions du collège communal en tant qu'"expert invité".

Ils peuvent dire "merci" à Paul Furlan (PS), ministre des Pouvoirs locaux... Celui-ci avait publié une circulaire en 2012 mettant en place ce bourgmestre "empêché" new look. Joli tour de passe-passe juridique avec un texte qui... le servait lui-même en tant que mayor de Thuin – cela lui avait d'ailleurs valu quelques échanges assez vifs avec le député Ecolo Stéphane Hazée.

Bref. Une tempête dans un verre d'eau en ce qui concerne Magnette et Prévot ? En considérant que le cumul entre ministre wallon (d'envergure) et bourgmestre d'une (très) grande ville est possible en termes de gestion du temps – cela reste à prouver ! – ils respectent effectivement leur promesse faite aux citoyens. Mais avec un fameux effet pervers...

Le décumul entre les deux fonctions a été instauré pour plusieurs raisons fondamentales : défendre l'intérêt général au lieu de l'intérêt particulier d'une commune; éviter les conflits d'intérêts entre les niveaux de pouvoir; protéger la fonction de ministre face à d'éventuelles décisions difficiles contre des mandataires locaux; etc.

A l'image de Paul Furlan ou Rudy Demotte (PS) hier, c'est aujourd'hui Paul Magnette et Maxime Prévot qui dévoient complètement l'esprit de la loi (en fait, le code de la démocratie locale) sur le décumul.

Est-ce grave docteur ? Ne soyons pas naïfs. Les bourgmestres empêchés ont toujours gardé une influence prépondérante dans la gestion de leur commune. Ceci dit, dans leur prestation de serment mardi, les deux ministres wallons ont déclaré : *"Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge."* Quand, de manière aussi explicite et cynique, les représentants du peuple ne montrent plus l'exemple, oui, cela devient grave docteur.